



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 75912

### Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui faire connaître pour l'année 2009 les renseignements suivants concernant le fonctionnement de son cabinet : montant des frais de représentation, en distinguant les frais de restauration ; nombre et coût des frais de déplacements aériens en métropole, outre-mer et à l'étranger, en distinguant les règlements à l'ETEC et les locations d'avions privés.

### Texte de la réponse

Les frais de représentation du cabinet du ministre de la culture et de la communication se sont élevés, pour l'exercice 2009, à un montant global de 427 048,69 TTC, dont 104 013,22 de frais de restauration. Les frais de représentation oeuvrent l'ensemble des événements tels que les remises de décoration, les dîners officiels, les lancements d'opérations nationales (Journées européennes du patrimoine...). S'agissant des frais de déplacement aériens en métropole, outre-mer ou à l'étranger du cabinet du ministre de la culture et de la communication, pour l'exercice 2009, ils s'élèvent à 402 858,82 TTC et sont répartis à hauteur de 269 548,82 en avion de ligne, 57 960,49 en ETEC et 77 350 en avion privé.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75912

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 avril 2010, page 3807

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2010, page 11400